



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché ( avis rectificatif )

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-92445>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-92445**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SYTRAL Mobilités - TRANSPORT

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Marché de prestations de services d'assurance pour la construction de centre de remisage de tramways dans le cadre de l'opération de création de la ligne de Tramway T10\_Gare de Vénissieux - Gerland Contrat de dommage ouvrage et contrat collectif de responsabilité décennale

**Description** : SYTRAL Mobilités procède à une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurances relatif aux risques construction d'un centre de remisage des tramways dans le cadre de l'opération de création de la ligne de Tramway T10 - Gare de Vénissieux - Gerland. Lieu d'exécution de la prestation : Lyon. La consultation n'est pas allotie. L'assurance « Dommages Ouvrage et Contrat Collectif de Responsabilité Décennale » constitue un risque ne pouvant être scindé. La présente consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du code de la commande publique, ne sont pas autorisées. La présente consultation vaut ordre d'étude et libère les co-assureurs de leurs obligations vis-à-vis des apériteurs actuels. Aucun assureur ou intermédiaire ne peut revendiquer une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui serait considérée comme contraire à la libre concurrence. Si cette situation se présentait, l'acheteur pourra accorder en cas de blocage de la consultation, un ordre d'étude à différents courtiers ou agents. Une même compagnie d'assurance ne pourra pas présenter plus d'une offre. Un même intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra pas présenter plus d'une offre. Une même personne ne pourra représenter plus d'un candidat

**Identifiant de la procédure** : 7cca2c85-0e0d-4f4c-b347-cdbc4c1b87e0

**Identifiant interne** : 24M0052

**Type de procédure :** Ouverte

**La procédure est accélérée :** non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

**Titre :** Marché de prestations de services d'assurance pour la construction de centre de remisage de tramways dans le cadre de l'opération de création de la ligne de Tramway T10\_Gare de Vénissieux - Gerland Contrat de dommage ouvrage et contrat collectif de responsabilité décennale

**Description :** SYTRAL Mobilités procède à une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurances relatif aux risques construction d'un centre de remisage des tramways dans le cadre de l'opération de création de la ligne de Tramway T10 - Gare de Vénissieux - Gerland. Lieu d'exécution de la prestation : Lyon. La consultation n'est pas allotie. L'assurance « Dommages Ouvrage et Contrat Collectif de Responsabilité Décennale » constitue un risque ne pouvant être scindé. La présente consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du code de la commande publique, ne sont pas autorisées. La présente consultation vaut ordre d'étude et libère les co-assureurs de leurs obligations vis-à-vis des apériteurs actuels. Aucun assureur ou intermédiaire ne peut revendiquer une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui serait considérée comme contraire à la libre concurrence. Si cette situation se présentait, l'acheteur pourra accorder en cas de blocage de la consultation, un ordre d'étude à différents courtiers ou agents. Une même compagnie d'assurance ne pourra pas présenter plus d'une offre. Un même intermédiaire d'assurance (agent ou courtier) ne pourra pas présenter plus d'une offre. Une même personne ne pourra représenter plus d'un candidat

**Identifiant interne :** S-PF-1508439

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 66516500 Services d'assurance de responsabilité professionnelle

**Options :**

**Description des options :** L'acheteur se réserve la possibilité de conclure un ou des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires avec le titulaire en application des articles L2122-1 et R2122-7 du code de la commande publique

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 120 Mois

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** - Une lettre de candidature modèle Dc1 (version mise à jour du 01/04/2019) ou équivalent ; - Le mandat de la compagnie à l'intermédiaire, agent ou courtier, sur modèle en annexe du présent règlement de la consultation ; - La déclaration du candidat modèle Dc2 (version mise à jour du 01/04/2019) ou équivalent pour chaque membre du groupement ; - Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation Orias ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France). - Si le formulaire Dc1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, selon modèle joint au présent règlement de la consultation ; - Pour les intermédiaires d'assurance, les attestations d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances ; - Conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. - En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Dume), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du code de la

commande publique. En cas de groupement, il devra être fourni un Dc1 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant. De même, l'intermédiaire d'assurance qui présente la candidature d'une société d'assurances doit fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** - La liste des références significatives datant de moins de 3 ans en matière d'assurance construction des maîtres d'ouvrages publics mentionnant le nom du maître d'ouvrage, le nom de l'opération de construction et son coût ; - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années ; Se référer au règlement de la consultation concernant les attendus du dossier administratif

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1508439>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** AW Solutions

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1508439>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : En application de l'article R. 2191-3 du code de la commande publique, une avance peut être accordée lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 euro(s) H.T. et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Pas de cautionnement ni de garantie demandée. Le candidat devra indiquer à l'acte d'engagement s'il renonce ou accepte de percevoir cette avance. Il est formellement convenu que le paiement d'avance des primes d'assurance prévu à l'article L. 113-3 du code des assurances n'est pas considéré comme étant une avance

**Date limite de réception des offres** : 30/09/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique** :

**Date d'ouverture** : 30/09/2024 à 17:00

**Informations complémentaires** : Ouverture par les agents du Service de la commande publique pour le compte de l'acheteur

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Les conditions contractuelles sont définies dans le cahier des clauses particulières fourni dans le cadre du DCE

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le Dc1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même. L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un Dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement. Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation. Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie. Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie

**Montage financier** : La prime est fixée par l'application du taux Ht prévu sur l'assiette de prime, auquel s'ajoutent les frais et taxes en vigueur ainsi que le cas échéant les primes calculées de manière forfaitaire. Les modalités sont précisées

dans le dossier de consultation. Le premier paiement intervient après la notification et le second paiement, la prime de régularisation, après la réception des travaux. La prime provisionnelle, en euros, taxes d'assurances incluses, est calculée sur un coût prévisionnel de construction, hors travaux et honoraires non soumis à l'obligation d'assurance décennale de 41 848 485 euro(s) Ttc. Le paiement est effectué par virement administratif dans le délai règlementaire de 30 jours selon les dispositions du code de la commande publique et selon les spécificités du code des assurances. Le budget sur lequel est financé l'achat est celui de Sytral Mobilités - Transports Identifiant : 200 096 386 000 20

**Informations relatives aux délais de recours :** Cf. le greffe du Tribunal Administratif à l'adresse ci-dessus

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Lyon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SYTRAL

**TED eSender :** Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 443928874

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal :** 38170

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** SYTRAL Mobilités - TRANSPORT

**Numéro d'enregistrement :** 20009638600020

**Adresse postale :** 21 Boulevard Marius Vivier Merle Cs 63815

**Ville :** Lyon

**Code postal :** 69487

**Pays :** France

**Point de contact :** BERNARD Bruno

**Adresse électronique :** unitemarches@sytral.fr

**Téléphone :** 0472845800

**Télécopieur :** 0478531284

**Adresse internet :** <http://www.sytral.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://www.marches-publics.info>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** SYTRAL

**Numéro d'enregistrement :** 1759117

**Adresse postale :** 21 boulevard vivier merle Cs 63815

**Ville :** Lyon

**Code postal :** 69487

**Pays :** France

**Adresse électronique :** unitemarches@sytral.fr

**Téléphone :** 0472845800

**Télécopieur :** 0478531284

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Lyon

**Numéro d'enregistrement :** 287623

**Adresse postale :** 184 rue Duguesclin

**Ville :** Lyon

**Code postal :** 69433

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

**Téléphone** : 0478141010

**Télécopieur** : 0478141065

**Adresse internet** : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 10 - Modification**

**Version de l'avis antérieur à modifier** : 4a1528f0-7dba-48b8-b31f-9a3a3b2ba50a-01

### **10.1 Modification**

**Description des modifications** : Remise des offres: Au lieu du 16/09/2024 à 16h00 au plus tard.  
Lire 30/09/2024 à 16h00 au plus tard.

### **10.1 Modification**

**Description des modifications** : Date d'ouverture des offres: Au lieu du 16/09/2024 à 17h00 au plus tard. Lire 30/09/2024 à 17h00 au plus tard.

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 540807d9-d14b-4cbc-937a-162439cc4817 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 06/08/2024 à 11:31

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 06/08/2024